PROCÉDURE DE REGLEMENT

NOM:
PRENOM :
FORMATION: APES

Rappel des modalités de paiement

Pour le forfait annuel : en 1, 5, ou 8 fois

Pour le SPU + forfait annuel : en 1, 6 ou 9 fois (cocher 1 versement au 05/08 puis 5 ou 8 versements)

IPESUD

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence unique du mandat

I P E S U

(ne pas remplir cette partie)

IPESUD PREPA CONCOURS SANTÉ

I.C.S. : FR56ZZZ566161

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Mail :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez IPESUD à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de IPESUD.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER

IBAN -Numéro d'identification international du compte bancaire

BIC -Code international d'identification de votre banque

TYPE DE PAIEMENT Paiement récurrent/répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐

Cocher le nombre de prélèvements choisis :		**Indiquer le montant à prélever :**	**Dates des prélèvements :**
STAGE PRÉ-U	1 versement : ☐	Montant : ..... Euros	AU 05/08/2023
	1 versement : ☐	Montant : ..... Euros	AU 05/09/2023
	5 versements : ☐	Montant : ..... Euros	DU 05/09/2023 AU 05/01/2024 INCLUS
	8 versements : ☐	Montant : ..... Euros	DU 05/09/2023 AU 05/04/2024 INCLUS

Fait à :

Le :

Signature :

Note:Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Pour votre information, tout rejet de paiement/impayé engendrera une majoration équivalente aux frais appliqués par la banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client.
Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.